



**LISTE DES DOCUMENTS CONSTITUTIFS POUR ETABLISSEMENT OU
RENOUVELLEMENT DE PASSEPORT**

	DOCUMENTS	Frais en \$ CAD
1-	Le formulaire de pré-enrôlement	
2-	L'original et la photocopie de l'ancien passeport. En cas de perte consultez le point 1 de la page 2.	
3-	L'original et la Photocopie de votre Acte de naissance (bien vouloir vous assurez de faire une photocopie pleine longueur du document, et de le photocopier recto verso si l'original porte des informations complémentaires au verso).	4 \$
4-	L'original et la photocopie (recto verso sur la même page) de la Carte Nationale d'Identité si vous en possédez une.	4 \$
5-	L'original et la photocopie du Statut VALIDE au Canada (Carte de résident permanent, permis d'études ou Permis de travail, visa visiteur). Si le document demandé n'est plus valide bien vouloir soumettre une attestation de renouvellement de dossier délivrée par les services d'immigration Canadiens.	
6-	L'original et la photocopie de la Carte Consulaire, y compris pour les demandeurs mineurs. Pour ceux qui ne disposent pas de carte consulaire, bien vouloir remplir, imprimer et signer le formulaire de demande de carte consulaire disponible sur le site internet du Haut-Commissariat, à l'onglet « s'immatriculer / carte consulaire ». Ledit formulaire est à joindre à votre dossier de demande de passeport avec une demi-carte photo de dimension 4 cm x 4 cm.	67\$
7-	L'original et la photocopie de l'Acte de mariage pour les femmes mariées qui portent le nom du conjoint dans le passeport en cours ou celles désireuses de rajouter le nom du mari dans le nouveau passeport.	4 \$
8-	LES DEMANDEURS MINEURS (toute personne âgée de moins de 21 ans), doivent fournir une autorisation parentale signée de l'un des deux parents à laquelle il faudra joindre les photocopies et les originaux des pièces d'identification des DEUX parents, de leur statut valide au Canada et de leur carte consulaire s'ils sont camerounais. (Voir page 2-5 si les parents vivent hors du Canada).	4 \$
9 -	Justificatif de profession (diplôme, contrat de travail, fiche de paie, certificat de scolarité ou attestation d'inscription pour les élèves et étudiants).	
10-	Une procuration dont le formulaire est à remplir le jour de votre rendez-vous au Haut-Commissariat.	4
11 -	Une enveloppe retour prépayée Express post portant votre adresse complète, y compris le numéro d'appartement s'il y a lieu, à obtenir auprès des Agences de Poste Canada.	

N.B : Les frais mentionnés dans la présente fiche sont des Frais de légalisations des documents (Actes de naissance, de mariage, CNI etc..) et sont payables au Haut-Commissariat le jour de votre rendez-vous en **ESPECES**.

INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL

- 1- En cas de perte de votre passeport original vous devez **IMPERATIVEMENT** joindre à votre dossier de demande de passeport **un Certificat de perte de l'Ancien passeport délivré par les services de Police du lieu de survenance de l'évènement**. Il s'agit du rapport Physique relatant les circonstances de la perte de votre document **et NON le numéro de dossier**.
- 2- **En cas de perte d'acte de naissance**, présenter une attestation d'existence de la souche dudit acte de naissance récente délivrée par la Mairie de leur lieu de naissance ainsi qu'une copie certifiée conforme de la souche.
- 3- **Si l'original de votre acte de naissance se trouve au Cameroun** vous pouvez vous faire délivrer une copie certifiée conforme dudit acte de naissance par une Mairie au Cameroun.
- 4- **Si vous détenez un acte de naissance reconstitué** vous devez impérativement attacher à votre demande de passeport le jugement supplétif autorisant la reconstitution de l'acte de naissance égaré ou détruit délivré par le Tribunal de Première Instance du lieu de naissance.
- 5- **Les demandeurs mineurs dont les parents vivent au Cameroun ou ailleurs qu'au Canada doivent** fournir les documents d'identification des parents et une autorisation parentale, tous préalablement authentifiés par un commissariat de Police camerounais ou une Mission Diplomatique ou Poste Consulaire couvrant le territoire de résidence des parents.

N.B : Il est important de noter que la validité des documents authentifiés est de 3 mois au Cameroun, passé ce délai le document devient inexploitable, vous devrez alors recommencer la procédure d'authentification.